



ÉLECTIONS 2018

MÉMORANDUM

DES FPS ET DE LEUR FÉDÉRATION DE CENTRES DE
PLANNING FAMILIAL



Le 14 octobre prochain, nous nous rendrons aux urnes pour élire nos représentant-e-s provinciales/aux et communales/aux. Des élections particulièrement importantes : premier échelon de citoyenneté et de démocratie, les communes et les provinces sont les niveaux de pouvoir les plus proches des citoyen-ne. Les décisions qui y sont prises ont un impact direct sur nos vies quotidiennes, qu'il s'agisse de services aux familles, de mobilité, d'enseignement, de logement, de participation à la vie démocratique ou encore de santé.

À l'aube de ces élections, et parce que voilà près de cent ans que nous, les Femmes Prévoyantes Socialistes et notre Fédération de centres de planning familial, nous battons pour les droits des femmes, pour l'émancipation et le respect des libertés de chacun-e, et parce que nous faisons partie d'un mouvement, Solidaris réseau, fort de plus de trois millions de personnes, nous avons le droit et le devoir de nous exprimer en tant qu'acteur social et politique incontournable.

Parce que nous travaillons sur le terrain, dans nos animations, nos groupes locaux, nos écoles de promotion sociale, nos centres de planning familial, auprès de milliers de femmes et d'hommes, que nous luttons chaque jour à leurs côtés pour un monde plus juste, plus égalitaire et plus inclusif, nous avons le droit et le devoir de faire entendre leurs voix et de relayer leurs préoccupations et besoins.

Parce que la solidarité, l'égalité et l'interculturalité ne sont pas de vains mots pour nous, et que nous croyons en un modèle de société où chacun-e est libre de ses choix, où personne n'est laissé sur le bas-côté, et parce que nous avons confiance en les capacités d'action, de réflexion et de mobilisation de chacun-e, nous avons le droit et le devoir de formuler des propositions de changement.

CE QUE NOUS VOULONS

- Des communes et des provinces qui **s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.**
- Des communes et des provinces qui **placent l'humain au cœur de leurs préoccupations.**
- Des communes et des provinces qui **luttent contre la précarité et l'exclusion sociale.**
- Des communes et des provinces qui **mettent en place un cadre de vie agréable.**
- Des communes et des provinces qui **combattent toutes les formes de violences.**



DES COMMUNES ET DES PROVINCES QUI S'ENGAGENT POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les communes et les provinces, comme tout lieu de pouvoir, ont un rôle à jouer dans **l'égalité des sexes**. En tant qu'employeuses, en tant que pouvoir organisateur d'écoles, de crèches, de structures d'accueil extra-scolaire, de services aux familles, d'équipements sportifs, de centres culturels, mais aussi en tant que responsables de matières comme la sécurité, le logement, la lutte contre la pauvreté. Et, bien sûr, en tant que premier échelon de **citoyenneté** et de **démocratie**.

LA COMMUNE, LIEU DE PRISE DE DÉCISION

Les communes se doivent d'assurer une représentation équilibrée des genres au sein de toutes leurs instances de décision, notamment au sein des collèges communaux (en Wallonie) et de bourgmestre et échevins (à Bruxelles). Au-delà de tendre vers cette **parité** au sein des instances communales, les compétences attribuées aux femmes doivent dépasser les clichés. Aussi, nous préconisons d'introduire l'obligation, pour les partis politiques, de présenter à chaque élection communale un pourcentage de listes électorales emmenées par une femme en tête de liste. Cela permettrait de combattre la situation actuelle, dans laquelle, en dépit de l'obligation de parité et d'alternance sur les listes électorales, celles-ci sont presque toujours emmenées par un homme. Nous enjoignons également les partis politiques à s'ouvrir davantage à des viviers de recrutement moins masculinisés, telles les organisations de femmes.

Les questions touchant de manière différenciée les genres ne doivent pas être confiné-e-s aux compétences des échevin-e-s de l'égalité. Toutes les décisions et politiques communales doivent prendre en compte l'impact différencié que celles-ci auront pour les hommes et les femmes. Cette évaluation devra être assurée par un **Conseil consultatif des femmes**, au sein duquel siègeraient des élues, des représentantes de la société civile, des fonctionnaires communales, etc. Ce Conseil pourra également impulser et proposer des mesures visant l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes.

LA COMMUNE, LIEU DE DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

Les communes sont le niveau de prise de décision politique le plus proche des citoyen-ne-s. Nous encourageons la **consultation** et la **participation** des citoyen-ne-s dans la prise de décision, afin d'assurer une large inclusivité du débat démocratique et redonner confiance en la démocratie locale. Parmi les outils à disposition du pouvoir communal pour encourager la participation citoyenne à la prise de décision, nous proposons en particulier de :

- Créer des Conseils consultatifs thématiques sur le modèle de celui des femmes décrit ci-dessus, en veillant à respecter les conditions nécessaires à la participation de toutes les catégories de citoyen-ne-s : accessibilité physique des lieux de réunion, horaires adaptés, publicité des débats, etc.
- Faire du bulletin communal une véritable courroie de transmission des initiatives citoyennes se déroulant dans la commune, en évitant le piège du « Moniteur » au service de la majorité en place. Au sommaire pourraient se côtoyer : décisions du Collège, délibérations diverses, enjeux politiques en cours dans la commune, agenda des associations et comités de quartier, etc.
- Informer et consulter les utilisatrices/teurs des services communaux : organiser des réunions des parents de la crèche, des utilisatrices/teurs des services à domicile, des centres sportifs, etc.

LA COMMUNE, EMPLOYEUSE

Les communes emploient également toute une série de personnes : agent-e-s administratives/tifs, accueillant-e-s d'enfants, ouvrières/ers, etc. À ce titre, comme toutes/tous les employeuses/eurs, elles ont un rôle éminent à jouer en matière de **lutte contre les inégalités salariales**, contre les inégalités engendrées par le travail à **temps partiel** et en faveur de la **mixité** dans tous les secteurs professionnels et à tous les échelons de pouvoir.



DES COMMUNES ET DES PROVINCES QUI PLACENT L'HUMAIN AU CŒUR DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS

Dans le contexte actuel de paupérisation et de mise à mal des budgets publics, il nous semble essentiel de réaffirmer l'importance des **services publics** dans une politique globale de lutte contre toutes les formes de discriminations. Les services aux familles sont particulièrement nécessaires pour les publics les plus fragilisés, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées. L'accueil des enfants de 0 à 3 ans, mais aussi les garderies scolaires, les plaines de jeux pendant les vacances, les services aux personnes âgées et dépendantes doivent bénéficier d'un réel investissement communal et provincial.

Une attention particulière doit aussi être apportée aux **familles monoparentales**. Outre les situations de pauvreté qui les caractérisent souvent, ces familles sont confrontées à de nombreuses difficultés quotidiennes d'ordre pratique. Des **services de proximité**, avec des horaires élargis, trouveraient là une réelle utilité. Notons que d'autres publics trouveraient également avantage à ces services de proximité : les personnes âgées et/ou isolées, les personnes en situation de handicap, les jeunes, etc. Nous renvoyons à ce sujet vers les revendications de nos associations partenaires : l'ASPH, Espace Seniors et Latitude Jeunes.

ACCUEIL DES ENFANTS

L'accueil des enfants de 0 à 12 ans est un formidable outil pour favoriser l'égalité entre tous les enfants et lutter contre la pauvreté. Il est dès lors nécessaire de rendre effectif, pour chaque enfant, le **droit à un accueil accessible de qualité**. Pour ce faire, nous revendiquons une programmation et un financement par les pouvoirs publics d'une offre cohérente qui réponde aux besoins des parents et à la diversité des familles.

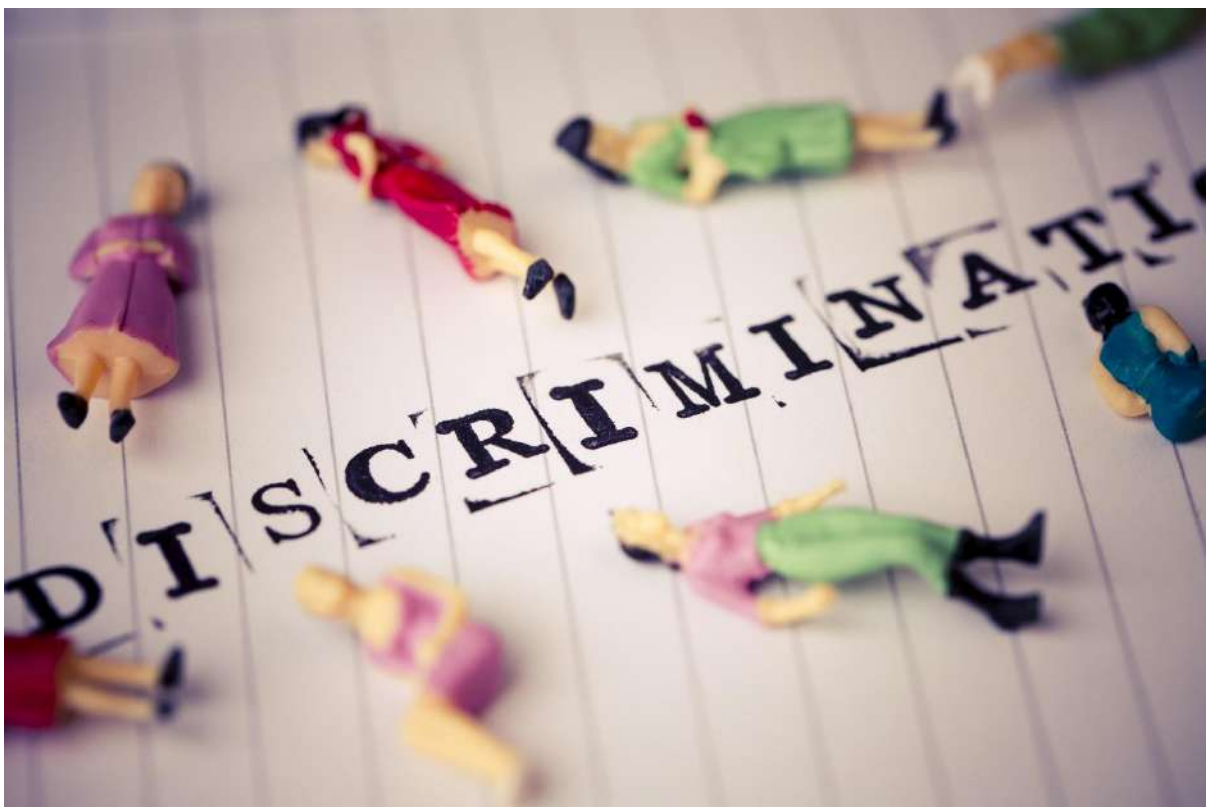
Si l'accueil des enfants relève principalement de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes disposent néanmoins d'une certaine autonomie en la matière, leur permettant de mettre en place des politiques innovantes et ambitieuses. Elles peuvent notamment ouvrir des milieux d'accueil, octroyer des subsides, mettre à disposition du matériel et des locaux pour les structures existantes, renforcer la formation des accueillant-e-s, mais aussi favoriser la concertation et les rencontres entre les différent-e-s actrices/eurs impliqué-e-s. En mettant en place une politique locale intégrée **d'accompagnement et de soutien aux familles**, les communes peuvent lutter efficacement contre les discriminations sociales et agir contre l'exclusion.

LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES

Des milliers d'enfants sont accueillis chaque année dans les différentes structures scolaires et d'accueil gérées par les communes et les provinces. Ces dernières ont dès lors une véritable responsabilité en matière de **lutte contre les stéréotypes et les discriminations dès le plus jeune âge**, et peuvent insuffler des changements sociaux durables vers l'égalité et le respect des diversités.

Pour ce faire, il est primordial de **sensibiliser et d'outiller au mieux le personnel éducatif** de ces structures via une offre de formations continues cohérente comportant des modules axés sur la déconstruction des stéréotypes de genre, sources de nombreuses inégalités. Les pays nordiques regorgent de bonnes pratiques à cet égard dont il serait utile de nous inspirer (citons l'exemple de la pédagogie neutre en Suède).

Il est également indispensable de généraliser les animations d'**éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle** (EVRAS), dispensées par des acteurs compétents, dans l'ensemble des écoles communales et provinciales.



DES COMMUNES ET DES PROVINCES QUI LUTTENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Lutter activement contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale doit être une mission prioritaire pour les provinces et les communes. Ces dernières doivent pouvoir garantir à chacun-e de leurs citoyen-ne-s les droits fondamentaux que sont **l'accès à un logement décent**, aux soins de santé, à la culture, à l'énergie, à la protection sociale. Il s'agit là de droits inaliénables pour lesquels les communes doivent prévoir des actions et un financement spécifique, notamment via leurs CPAS mais également en **soutenant efficacement les diverses associations** œuvrant sur le terrain (via des subventions, la mise à disposition de locaux, une aide administrative, etc.).

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

Conséquence directe de la précarité, l'exclusion sociale n'est pas un choix. Elle résulte souvent de la perte d'un emploi, d'un problème familial ou de santé, d'un surendettement ou d'une arrivée récente sur le sol belge. Elle se traduit par une pauvreté et un isolement croissants. Afin de lutter contre cette exclusion sociale, priorité doit être donnée à la **prévention**. De manière générale, toute action visant la **lutte contre la précarité** et améliorant **l'accès au logement** et au **marché du travail** doit être renforcée. Aussi, nous demandons aux communes d'assurer a minima la **satisfaction des besoins fondamentaux** de chacun-e, notamment par la mise à disposition d'installations sanitaires gratuites.

Les plus démunis-e-s, les sans-abris, les personnes prostituées, les primo-arrivant-e-s... sont des citoyen-ne-s comme les autres et méritent à ce titre le respect de leurs droits élémentaires et de leur dignité. Il est aujourd'hui urgent de proposer des **solutions globales, collectives et adaptées** à ces personnes en

décrochage, particulièrement vulnérables. Un monde plus juste, solidaire et inclusif, est possible, et nous nous battons pour une société qui ne laisse personne sur le côté. Les communes et les provinces ont à ce titre plus d'un rôle à jouer, via notamment leurs compétences en matière de logement et d'aides sociales. Il serait entre autres particulièrement utile d'**informer** davantage les citoyen-ne-s sur leurs droits et sur l'ensemble des aides dont elles/ils peuvent disposer.

LOGEMENT

Crises économiques et sociales à répétition, hausse des prix de l'immobilier... : aujourd'hui, trouver un **logement de qualité** est devenu compliqué, voire impossible, pour de nombreuses personnes. Et encore plus pour les femmes, davantage exposées à la précarité. Un logement, ce n'est pas simplement un toit sous lequel dormir. C'est un endroit où poser ses affaires, se sentir bien, en sécurité. C'est une condition indispensable pour accéder à d'autres droits fondamentaux, mais aussi pour développer et renforcer son autonomie, sa liberté de mouvement, sa capacité d'action et de décision.

Or, force est de constater qu'aujourd'hui, le logement ne constitue plus un bouclier contre la précarité. Au contraire, il est devenu un facteur d'exclusion supplémentaire pour les publics fragilisés. Les provinces et les communes disposent de nombreux leviers permettant d'inverser cette tendance : soutien aux agences immobilières sociales (AIS), réquisition et gestion d'immeubles abandonnés, mise à disposition de logements publics, etc. À elles de s'emparer de ces leviers d'égalité. Le droit à un logement décent est un droit fondamental qu'il est nécessaire de défendre avec force et conviction.

De manière générale, les communes doivent adopter des politiques urbanistiques visant la **diversité** et la **mixité sociale** en matière d'offres de logement, qu'il s'agisse de zones d'habitat intergénérationnelles, multifonctionnelles ou intégrées. Il est essentiel de penser ces politiques en lien étroit avec les politiques de mobilité, dans une démarche globale et respectueuse de l'environnement, plaçant l'humain au centre de la réflexion. Les pratiques visant à encourager la **solidarité** et les **capacités d'action** des femmes, comme des services de prêt de matériel ou des groupes de soutien et d'apprentissage des méthodes nécessaires pour l'entretien de son habitat (cours de bricolage, de menuiserie, de plomberie, etc.), sont également des pistes d'action intéressantes à développer à l'échelon communal.



DES COMMUNES ET DES PROVINCES QUI METTENT EN PLACE UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

Les provinces et les communes, en tant que cadre de vie des citoyen-ne-s, ont une réelle responsabilité sur le sentiment de **bien-être** de leur population. La mobilité, la santé, la sécurité, l'environnement, sont tout autant de domaines qu'il est essentiel qu'elles investissent à bras-le-corps afin de proposer à chacun-e de leurs habitant-e-s un **environnement agréable**, dans lequel elles/ils peuvent s'épanouir. Les provinces et les communes disposent en la matière d'une certaine liberté dont elles doivent s'emparer afin de mener des politiques créatives et centrées sur les besoins de leur population. Le **soutien aux initiatives sociales et culturelles** en fait partie.

ENVIRONNEMENT

Nous pensons que les communes et les provinces ont beaucoup à gagner à s'emparer des questions **environnementales**. Afin d'augmenter la qualité de vie des habitant-e-s, nous demandons aux communes de mettre en place des politiques « nature », par exemple en insistant sur la rénovation et/ou l'entretien des parcs publics et en favorisant un **urbanisme ouvert** avec des arbres, des potagers et des espaces de rencontre verts. Elles peuvent également s'engager à mettre en place une politique d'entretien des espaces verts bannissant les pesticides et autres produits polluants. Il est également nécessaire de lutter contre le gaspillage **énergétique** : les bâtiments communaux devraient être des exemples d'éco-construction et/ou d'éco-rénovation. Aussi, il est essentiel de promouvoir une

alimentation durable, en intégrant par exemple des critères éthiques et durables (produits locaux et de saison) dans les marchés publics, en améliorant l'alimentation prévue dans les cantines communales (crèches, écoles, maison de repos...) et en soutenant le développement des potagers collectifs et des groupes d'achats solidaires. Enfin, il est utile de lutter **contre la pollution** atmosphérique en imposant davantage de limitations de vitesse dans les centres-villes.

ESPACE PUBLIC

Au niveau de l'espace public, le **sentiment d'insécurité** vécu par les femmes dans les rues est encore bien réel. Les faits de harcèlement de rue, d'agressions verbales, physiques ou encore de vols à l'arraché concernent bien souvent, voire principalement, les femmes. Les autorités communales ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, en appliquant le *gender mainstreaming* de manière transversale à toutes leurs réflexions. Par exemple au niveau de l'aménagement de l'espace, aux éclairages publics, à l'emplacement des arrêts de transports en commun et à la sécurisation globale de leur commune. La pratique des « marches exploratoires », qui permettent à des groupes de femmes de circuler dans différents quartiers, d'exprimer leurs craintes et de proposer des solutions concrètes devrait être généralisée à toutes les communes.

Aussi, les communes ont un rôle essentiel à jouer afin de garantir aux personnes en situation de handicap l'**accessibilité** et la mobilité, en étroite collaboration avec les pouvoirs régionaux et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit de l'accessibilité de l'environnement bâti (des bâtiments publics comme les écoles ou les bureaux de poste, des bâtiments privés d'utilité publique comme les commerces ou les banques, des espaces ouverts comme les rues, les places, les parcs...) et de celle des équipements et d'aides qui sont du ressort communal. Une accessibilité accrue bénéficierait non seulement aux 15 % de la population belge qui se trouve en situation de handicap (physique ou mental), mais aussi à l'ensemble de la population dont la mobilité est réduite de manière temporaire ou durable, comme les personnes âgées, les femmes enceintes, les gens connaissant des difficultés motrices temporaires, etc.

SÉCURITÉ

Le travail de terrain de diverses associations démontre qu'il est encore nécessaire de **sensibiliser les policières/ers** à diverses thématiques, telles que la lutte contre l'homophobie, le sexisme ainsi que l'accueil et la prise en charge de faits de violences. La gravité des faits de violences, majoritairement faites aux femmes, n'est pas encore suffisamment prise au sérieux auprès de tous les services de police. La sécurité des victimes n'est pas toujours assurée de manière adéquate, notamment en matière de violences intrafamiliales et conjugales. Les mesures d'éloignement du domicile, pourtant légales, ne sont encore que trop rarement appliquées par les équipes. Seule une formation adéquate peut permettre d'optimiser la prise en charge de ces faits très spécifiques, tant au niveau de l'accueil et de l'accompagnement des victimes, que du suivi des auteurs. Des outils développés par des associations existent et devraient être largement diffusés dans les commissariats.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En plus d'être bénéfique pour la santé physique et mentale, le **sport** est un formidable outil éducatif, de mixité sociale et porteur de valeurs. Il occupe également une place de choix dans les politiques

d'intégration mises en place par les pouvoirs publics. Or, de nombreux stéréotypes de genre freinent encore les pratiques sportives féminines.

Il est nécessaire de **faciliter la pratique sportive** régulière de publics confrontés à des difficultés sociales, à travers des politiques provinciales et communales adéquates, relayées auprès des citoyen-ne-s, et ciblant en particulier les femmes, surreprésentées dans les milieux précarisés. Il est également essentiel d'**aménager** les salles de sports communales et autres lieux de pratique sportive (tels que les parcs et les parcours santé) de façon à optimiser leur accès, en prenant en compte les aspects financiers, pratiques et sécuritaires qui touchent spécifiquement les femmes.

SANTÉ

La santé est un droit fondamental de l'être humain. Définie comme un état général de bien-être physique, mental et social, elle ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. Logement, conditions de travail, environnement, mobilité, réseau social, conditions socio-économiques, enseignement, accès aux soins de santé, inégalités de genre sont tout autant de facteurs qui l'influencent. Dans ce contexte, les provinces et les communes, dont les politiques s'élaborent au plus près de la population, disposent de nombreux leviers afin de promouvoir **la santé pour toutes et tous**, via une politique de santé **transversale** et **intersectorielle** qui favorise la participation citoyenne.

Pour être efficaces, ces politiques doivent agir sur l'ensemble des déterminants de la santé, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux. L'aménagement du territoire et les politiques de développement, le marché de l'emploi, le logement, l'aide sociale, l'enseignement, les activités socioculturelles, l'égalité des chances, l'environnement et l'aménagement du territoire doivent faire l'objet d'une politique locale intégrée et holistique afin d'assurer une bonne santé à tous ses citoyen-ne-s. L'échevin-e en charge de la santé doit donc travailler en étroite collaboration avec la/le président-e du CPAS de la commune mais aussi en synergie avec l'ensemble des autres échevin-e-s au bénéfice de la santé.

Ces politiques doivent permettre de créer des environnements favorables à la santé à l'échelle des quartiers en s'appuyant sur les forces vives, telles que les associations locales, les mutualités, les entreprises, et les personnes ou groupes de personnes qui ont des activités sur le territoire de la commune. Les initiatives citoyennes locales, qu'elles touchent de près ou de la loin la santé, doivent être soutenues afin de promouvoir l'implication de toutes et tous.

CULTURE

Les centres culturels, les bibliothèques ou encore les **maisons de jeunes** sont les premiers lieux de rencontre entre la **culture** et les citoyen-ne-s sur le plan local. Ces lieux ont dès lors un rôle fondamental à jouer en matière d'égalité et de lutte contre les stéréotypes. Cela passe notamment pour les centres culturels par une réflexion visant à accorder autant de place aux artistes femmes qu'aux hommes dans leur programmation, et pour les maisons de jeunes à la mise en place de pratiques favorisant la mixité.



DES COMMUNES ET DES PROVINCES QUI COMBATTENT TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES

En matière de lutte contre toutes les formes de violence, nous appelons les communes et les provinces à mener des politiques globales et coordonnées à travers une coordination effective entre tous les partenaires concernés.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET SEXUELLES

Afin de lutter contre les violences intrafamiliales et dans le but d'améliorer l'accueil des victimes de violences, nous demandons une meilleure **formation, sensibilisation** et **coordination** des actrices/eurs de proximité en contact avec les victimes de violences intrafamiliales et sexuelles : centres d'accueil, police, CPAS, agents de quartiers, aides à domicile, etc. Nous souhaitons également un renforcement de la sensibilisation des policières/ers et autres actrices/eurs de proximité au danger encouru par les enfants en situation de violences intrafamiliales. Par ailleurs, nous revendiquons une meilleure prise en charge spécifique et pluridisciplinaire de ces enfants exposés aux violences. Aussi, il est nécessaire de mieux informer les victimes de violences sur leurs droits et sur les ressources à leur disposition afin d'augmenter leurs capacités d'action. Enfin, les communes doivent mettre à disposition des femmes victimes de violences et de leurs enfants des **hébergements d'urgence** accessibles, et des logements de transit décents si les maisons d'hébergement n'ont pas les moyens de développer de tels logements. Le

nombre de logements sociaux disponibles pour les femmes victimes de violences et leurs enfants doit être revu à la hausse. De plus, des mesures doivent être prises concernant les logements vides, laissés à l'abandon, qui pourraient être aménagés et attribués à ces victimes.

HARCÈLEMENT DE RUE

En tant que garantes de l'espace public, les communes doivent investir dans la **lutte contre le harcèlement de rue**, afin de rendre leurs espaces de vie commune agréables pour toutes et tous. Cela peut passer par la formation des agents de proximité par rapport aux réactions à adopter face à une situation de harcèlement; l'amélioration des lieux d'accueil; la mise en place de dispositifs d'alerte ou encore de campagnes de sensibilisation à l'échelle communale.

PROSTITUTION

Certaines communes belges légitiment la prostitution en acceptant ou en gérant de façon indirecte (en touchant des taxes ou des loyers en lien avec les activités de prostitution) des « maisons closes ». Puisque la plupart des personnes se prostituant sont d'origine étrangère, souvent en séjour illégal sur notre territoire, en agissant de la sorte, les communes belges ouvrent en réalité une porte d'entrée à la traite des êtres humains et à l'exploitation sexuelle ainsi qu'au proxénétisme. En acceptant la prostitution, les communes encouragent les clients potentiels à passer à l'acte et, de ce fait, augmentent le recours à la prostitution et le nombre de personnes prostituées sur le territoire belge.

La prostitution étant contraire aux principes de base des droits humains, nous souhaitons, à long terme, que celle-ci disparaisse, que le proxénétisme continue à être pénalisé et que les personnes prostituées ne soient quant à elles pas sanctionnées. De plus, nous demandons que les communes, entre autres, ne participent pas à l'élargissement du réseau de proxénètes ni à l'achat de faveurs sexuelles de la part d'une personne, quelle qu'elle soit (enfant, femme, homme, etc.). Nous désirons également que les communes soient attentives au trafic des êtres humains (majeurs et mineurs) à des fins d'exploitation sexuelle notamment.

MIGRATION

En matière d'accueil des migrants, nous encourageons les communes à rejoindre le mouvement « Commune hospitalière » lancé par le CNCD-11.11.11, qui prône une politique migratoire basée sur l'**hospitalité**, le **respect** des droits humains et les valeurs de **solidarité**, notamment en s'engageant dans des actions concrètes comme l'accueil au sein du tissu social de la commune, le soutien à l'intégration via les cours de français, l'aide à la recherche de logement, etc. Aussi, nous incitons les communes à se positionner fermement contre les visites domiciliaires sur leur territoire. Ces visites peuvent être particulièrement traumatisantes pour les occupant-e-s des habitations, en particulier les enfants, et constituent des atteintes disproportionnées à l'inviolabilité du domicile privé, pourtant inscrite dans la Constitution belge. Le séjour irrégulier en Belgique doit continuer à relever du seul droit administratif et ne peut pas être criminalisé.

Nos analyses et études en lien avec les thématiques :

- « *A vos postes, citoyennes! Pas de démocratie sans parité* », par Anna Safuta, 2017.
www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/11/Analyse2017-Parite.pdf
- « *A vos postes, citoyennes ! Comment voter dans ma commune ?* », par Rosine Herlemont, 2017.
www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/11/Analyse2017-comment-voter-dans-ma-commune.pdf
- « *Un toit, mon droit ! Douze femmes en colère* », par Julie Gillet, 2017.
www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/09/Etude2017-Logement.pdf

Toutes nos études et analyses sont disponibles sur notre site www.femmesprevoyantes.be

Nos actions :

- Tout au long de l'année, les FPS mèneront des actions d'information et de sensibilisation autour des élections.
- Notre campagne 2018 « **La parité, à vous de jouer !** » a pour objectif de déconstruire les règles implicites du jeu politique au travers des capsules vidéos qui sortiront chaque mois, de mars à octobre, sur nos différents canaux de communication.
- Des formations politiques auront lieu dans l'ensemble de nos régionales. Le programme complet est disponible sur notre site :
www.femmesprevoyantes.be/2017/12/29/formations-politiques-pour-sengager/